

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE	<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	
En exercice	49	Date et lieu de la séance	
Présents	28	MERCREDI 25 JUIN 2024	
Excusés	15	Salle des fêtes SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	11		
Absents	7		

PRESENTS : Stéphane Grahek, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frézier, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Annie Mayet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Roland Demange, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Nelly Vaufrey, Samuel Vernerey, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Daniel Bouiller, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Jean-François Miny, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Philippe Lutic, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut.

ABSENTS : Claire Cornot, Catherine Chambard, Alain Bernard, Céline Desbarres, Hatmanichanh Toukkham, Laëtitia De Roeck et Daniel Monneret.

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Claude Mercier, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Jean-François Miny donne pouvoir à Rachel Da Silva Teixeira, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Pascal Bonin donne pouvoir à Stéphane Gros, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Annie Mayet, Isabelle Billard donne pouvoir à Annick Grandclément, Philippe Lutic donne pouvoir à Herminia Elineau, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Nelly Vaufrey.

Soit 28 présents et 11 pouvoirs soit 39 votants

La convocation pour la séance du mardi 25 juin 2024, datée du mercredi 19 juin 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE HJSC : liste des conseillers communautaires

Vu la liste des délégués communautaires approuvée lors du conseil communautaire du 6 mars 2024,

Vu la délibération n°24/2024 en date du 20 juin 2024 du conseil municipal de la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude déterminant le nombre des adjoints ;

Vu la délibération n°25/2024 en date du 20 juin 2024 du conseil municipal de la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude portant sur l'élection des adjoints ;

Considérant la démission de Madame Caroline Braun, maire d'Avignon-lès-Saint-Claude de sa fonction de conseiller communautaire en date du 21 juin 2024 ;

Considérant la démission de Monsieur Loïc Charnaud, 1^{er} adjoint de la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude de sa fonction de conseiller communautaire en date du 24 juin 2024 ;

Vu l'article L273-12 du code électoral,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention**)

- **ARRETE** la liste des délégués communautaires comme suit :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	GRAHEK Stéphane	DENIS Daniel
BELLECOMBE	GROS Stéphane	PITEL Frédéric
LES BOUCHOUX	HEURTIER Isabelle	HENROTTE Jean-Marc
CHASSAL-MOLINGES	DEMARCHI Jean-François	
	CORNOT Claire	
CHOUX	PIERS Josette	PERRIN Françoise
COISERETTE	VINCENT Bernard	MONNET Romain
COTEAUX DU LIZON	FREZIER Roland	
	DURANDOT Nelly	
	VINCENT Maryse	
	BOUILLER Daniel	
	RIEUTORD Colin	
COYRIERE	GRENARD Daniel	GERAUD Alain
LAJOUX	MAITRE Hubert	GRENARD Thierry
LARRIVOIRE	DONZE Anne-Christine	BURDET Claude
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	PASSOT Philippe	
	BRULÉ Emilia	
	PLAUT Laurent	
	DA SILVA TEIXERA Rachel	
	MINY Jean-François	
LESCHERES	MAYET Annie	MANZONI Guy
LES MOUSSIÈRES	ROCHET Christian	GROSTABUSSIAT Sandra
LA PESSE	MERCIER Claude	CARNOT Julien
RAVILLOLES	MOREL-FOURRIER Roger	CAVALIERE Vivian
LA RIXOUSE	BONIN Pascal	PERRIN Philippe
ROGNA	JACQUENOD Michael	DEMANGE Roland
SAINT-CLAUDE	MILLET Jean-Louis	
	ELINEAU Herminia	
	INVERNIZZI Noël	
	BILLARD Isabelle	
	COTTET-EMARD Lilian	
	CHAMBARD Catherine	

	BERNARD Alain	
	DESBARRES Céline	
	LUTIC Philippe	
	HERZOG Frédéric	
	DUCHENE Gérard	
	GELPER Loïc	
	GRANDCLEMENT Annick	
	HATMANICHANH Toukkham	
	DE ROECK Laetitia	
	PONCET Frédéric	
	CAPELLI Marc	
	VAUFREY Nelly	
	LAHAUT Francis	
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	VERNEREY Samuel	PILLARD Claudie
VILLARD SAINT-SAUVEUR	MONNERET Daniel	MEYNIER Michel
VIRY	BLONDET Alain	SINGER Edith
VULVOZ	JACQUENOD Daniel	COLIN Yves

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 25 JUIN 2024		 
Présents	28	Salle des fêtes SAINT-CLAUDE		
Excusés	15			
Pouvoirs	11			
Absents	7			

PRESENTS : Stéphane Grahek, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frézier, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Annie Mayet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Roland Demange, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Nelly Vaufrey, Samuel Vernerey, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Daniel Bouiller, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Jean-François Miny, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Philippe Lutic, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut.

ABSENTS : Claire Cornot, Catherine Chambard, Alain Bernard, Céline Desbarres, Hatmanichanh Toukkham, Laëtitia De Roeck et Daniel Monneret.

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Claude Mercier, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Jean-François Miny donne pouvoir à Rachel Da Silva Teixeira, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Pascal Bonin donne pouvoir à Stéphane Gros, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Annie Mayet, Isabelle Billard donne pouvoir à Annick Grandclément, Philippe Lutic donne pouvoir à Herminia Elineau, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Nelly Vaufrey.

Soit 28 présents et 11 pouvoirs soit 39 votants

La convocation pour la séance du mardi 25 juin 2024, datée du mercredi 19 juin 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SICTOM : liste des délégués

La Communauté de Communes adhère au SICTOM à ce titre elle perçoit la redevance et la taxe d'ordures ménagères et s'acquitte de sa participation pour le compte des 22 communes au SICTOM. Il appartient aux communes de faire des propositions pour désigner les délégués qui sont formellement désignés par la communauté de communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° HJSC_C_2023_06_02 du 28 JUIN 2023,

Vu la délibération n°2024-14 du conseil municipal de la commune de Villard-Saint-Sauveur en date du 26 janvier 2024,

Vu la délibération n°2024/030 du conseil municipal de la commune de Coteaux-du-Lizon en date du 4 avril 2024,

Vu la délibération n° 2024/009 du conseil municipal de la commune de Septmoncel-Les Molunes en date du 8 avril 2024,

Vu la délibération n°31/2024 du conseil municipal de la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude en date du 20 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DESIGNE** les présents délégués issus des conseils municipaux au SICTOM du Haut-Jura ;
- **ARRETE** la liste des délégués au SICTOM comme suit :

Délégués au SICTOM		
	Titulaires	Suppléants
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	Denis GRANDPERRET	Fabrice VALENTINO
BELLECOMBE	Frédéric PITEL	Walter BARTH
LES BOUCHOUX	Karine JEANTET-PROST	Jérôme GRECARD
CHASSAL-MOLINGES	Claude MORA	Philippe CHAPOTOT
CHOUX	Josette PIERS	Florine CHESNAIS
COISERETTE	Valentin CHAUVIN	Françoise COUTY
COTEAUX DU LIZON	Christophe RENAUD Nelly DURANDOT	Roland FREZIER Jean-Marc PANISSET
COYRIERE	Laurent MATTEI	Jean-Louis JEUNET
LAJOUX	Mathieu LE MOULLEC	Anthony GUIGNE-BOLOGNE
LARRIVOIRE	Christian LAURENT	Brigitte MOREL
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	Antoine PULICE Bruno PERRIER	Magali LAHU Anaïs OVERNAY
LESCHERES	Guy MANZONI	Christian CREPET
LES MOUSSIERES	Gaétan DUSSOUILLEZ	Raphaël GROSSIORD
LA PESSE	Anthony HAREL	Sandrine GIROD
RAVILLOLES	Hervé ABRY	Yves DUTAL
LA RIXOUSE	Christophe ROSELET	Jean-Louis PERATI
ROGNA	Roland DEMANGE	Sabrina SIMOES
SAINT-CLAUDE	Alain BERNARD Lilian COTTET-EMARD	
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	Benoit COLOT	Samuel VERNEREY
VILLARD SAINT SAUVEUR	Michel MEYNIER	Daniel MONNERET
VIRY	Joël THIBAUDON	Anne-Marie KLEINKLAUS
VULVOZ	Jean-Pierre MICHALET	Marion LACROIX



- **CHARGE** la Présidente de notifier la présente décision au SICTOM
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER

Frédéric HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 25 JUIN 2024 Salle des fêtes SAINT-CLAUDE		
Présents	28			
Excusés	15			
Pouvoirs	11			
Absents	7			

PRESENTS : Stéphane Grahek, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frézier, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Annie Mayet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Roland Demange, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Nelly Vaufrey, Samuel Vernerey, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Daniel Bouiller, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Jean-François Miny, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Philippe Lutic, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut.

ABSENTS : Claire Cornot, Catherine Chambard, Alain Bernard, Céline Desbarres, Hatmanichanh Toukkham, Laëtitia De Roeck et Daniel Monneret.

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Claude Mercier, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Jean-François Miny donne pouvoir à Rachel Da Silva Teixeira, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Pascal Bonin donne pouvoir à Stéphane Gros, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Annie Mayet, Isabelle Billard donne pouvoir à Annick Grandclément, Philippe Lutic donne pouvoir à Herminia Elineau, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Nelly Vaufrey.

Soit 28 présents et 11 pouvoirs soit 39 votants

La convocation pour la séance du mardi 25 juin 2024, datée du mercredi 19 juin 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SMAAHJ : liste des délégués

La Communauté de Communes a compétence en matière d'accueil des personnes du 3ème âge et adhère à ce titre au SMAAHJ au lieu et place des communes.

Il appartient aux communes de faire des propositions à la Communauté de Communes pour les délégués, qui seront ensuite désignés par l'intercommunalité.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° HJSC_C_2023_06_03 du 28 JUIN 2023,

Vu la délibération n° 2024/009 du conseil municipal de la commune de Septmoncel-Les Molunes en date du 8 avril 2024,

Vu la délibération n°28/2024 du conseil municipal de la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude en date du 20 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DESIGNE** les présents délégués issus des conseils municipaux au SMAAHJ
- **ARRETE** la liste des délégués au SMAAHJ comme suit :

Délégués au SMAAHJ		
	Titulaires	Suppléants
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	William GABILLET	Émilie BOUILLOD
BELLECOMBE	Dominique GROS	Stéphane GROS
LES BOUCHOUX	Jérôme GRECARD	Karine JEANTET-PROST
CHASSAL-MOLINGES	Jean-François DEMARCHI Monique PORCHEREL	Michaela BESSE Claire MEYNIER
CHOUX	Josette PIERS	Florine CHESNAIS
COISERETTE	Bernard VINCENT	
COTEAUX DU LIZON	Maryse VINCENT Florence AIME	Nelly DURANDOT Nicole MEYNIER
COYRIERE	Jean-Louis JEUNET	Alain GERAUD
LAJOUX	Mathieu LE MOULLEC	Thierry GRECARD
LARRIVOIRE	Edwige PEIGNÉ	Brigitte MOREL
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	Emilia BRULE Sandrine DUTOIT	Annie AROURI Aline LACROIX
LESCHERES	Guy MANZONI	Nathalie DELATRE
LES MOUSSIERES	Sandra GROSTABUSSIAT	Joris MALLAMACI
LA PESSE	Sandrine GIROD	Caroline AUGÉ-CHEVASSUS
RAVILLOLES	Yves DUTAL	Liliane BATIFOULIER
LA RIXOUSE	Nadine MINARY	Maryse LOISON
ROGNA	Martine MARTELET	Muriel DAVID
SAINT-CLAUDE	Isabelle BILLARD Gérard DUCHENE	Catherine JOUBERT Laëtitia DE ROECK
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	Isabelle BOUILLER Benoît COLOT	Elisabeth ARBEZ-CARME Sarah VUILLERMOZ
VILLARD SAINT SAUVEUR	Michel MEYNIER	Lucile VINCENT
VIRY	Patricia POITRY	Laëtitia PERRIN
VULVOZ	Jean-Pierre MICHALET	Jean-Louis JOLY



- **CHARGE** la Présidente de notifier la présente décision au SMAAHJ
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER

Frédéric HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 25 JUIN 2024		
Présents	28	Salle des fêtes SAINT-CLAUDE		
Excusés	15			
Pouvoirs	11			
Absents	7			

PRESENTS : Stéphane Grahek, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frézier, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Annie Mayet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Roland Demange, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Nelly Vaufrey, Samuel Vernerey, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Daniel Bouiller, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Jean-François Miny, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Philippe Lutic, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut.

ABSENTS : Claire Cornot, Catherine Chambard, Alain Bernard, Céline Desbarres, Hatmanichanh Toukkham, Laëtitia De Roeck et Daniel Monneret.

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Claude Mercier, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Jean-François Miny donne pouvoir à Rachel Da Silva Teixeira, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Pascal Bonin donne pouvoir à Stéphane Gros, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Annie Mayet, Isabelle Billard donne pouvoir à Annick Grandclément, Philippe Lutic donne pouvoir à Herminia Elineau, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Nelly Vaufrey.

Soit 28 présents et 11 pouvoirs soit 39 votants

La convocation pour la séance du mardi 25 juin 2024, datée du mercredi 19 juin 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Modalité d'application de la taxe de séjour à partir du 1^{er} janvier 2025

La présidente de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude expose les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le conseil communautaire de la taxe de séjour.

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du CGCT,

Vu les articles L. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant le travail conduit dans le cadre d'Avenir Montagne et la volonté des intercommunalités d'harmonisation des tarifs de la taxe de séjour l'échelle du Pays du Haut-Jura,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DECIDE** d'assujettir tous les hébergements proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour au réel c'est-à-dire les natures d'hébergements suivantes conformément à l'article R. 2333-44 du CGCT :
 - 1° Les palaces
 - 2° Les hôtels de tourisme (dont auberges collectives)

- 3° Les résidences de tourisme
- 4° Les meublés de tourisme
- 5° Les villages de vacances
- 6° Les chambres d'hôtes
- 7° Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques
- 8° Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air
- 9° Les ports de plaisance
- 10° Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°.

- **DECIDE** de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus ;
- **DECIDE** des périodes de reversement suivantes :
 - Période du 1^{er} janvier au 31 mars inclus : reversement et déclaration avant le 20 avril
 - Période du 1^{er} avril au 30 juin inclus : reversement et déclaration avant le 20 juillet
 - Période du 1^{er} juillet au 30 septembre inclus : reversement et déclaration avant le 20 octobre
 - Période du 1^{er} octobre au 31 décembre inclus : reversement et déclaration avant le 20 janvier N+1
- **FIXE** les tarifs à :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuit (Hors taxes additionnelles)
Palaces	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,25 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 et 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €

- **ADOpte** le taux de 5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau ci-dessus,
- **FIXE** le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 2 €
- **CHARGE** la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Frédéric HERZOG



ANNEXE A LA DELIBERATION N° HJSC_C_2024_06_07
PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Périodes de perception :

Période de collecte	Date limite de reversement et déclaration
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars inclus	Jusqu'au 20 avril
Du 1 ^{er} avril au 30 juin inclus	Jusqu'au 20 juillet
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre inclus	Jusqu'au 20 octobre
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre inclus	Jusqu'au 20 janvier N+1

Taxe additionnelle à la taxe de séjour instituée par le département : **Oui**

Catégories d'hébergement	Régime	Tarif adopté	Taxe totale Part additionnelle de 10% comprise
Palaces	Réel	4,00 €	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles	Réel	3,00 €	3,30 €
Résidences de tourisme 5 étoiles	Réel		
Meublés de tourisme 5 étoiles	Réel		
Hôtels de tourisme 4 étoiles	Réel	2,25 €	2,48 €
Résidence de tourisme 4 étoiles	Réel		
Meublés de tourisme 4 étoiles	Réel		
Hôtels de tourisme 3 étoiles	Réel	1,50 €	1,65 €
Résidences de tourisme 3 étoiles	Réel		
Meublés de touristes 3 étoiles	Réel		
Hôtels de tourisme 2 étoiles	Réel	0,90 €	0,99 €
Résidence de tourisme 2 étoiles	Réel		
Meublés de tourisme 2 étoiles	Réel		
Villages de vacances 4 et 5 étoiles	Réel	0,80 €	0,88 €
Hôtels de tourisme 1 étoile	Réel		
Résidences de tourisme 1 étoile	Réel		
Meublés de tourisme 1 étoile	Réel		
Villages vacances 1,2 et 3 étoiles	Réel		
Chambres d'hôtes	Réel		
Auberges collectives	Réel		
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	Réel	0,60 €	0,66 €
Emplacements dans des aires de camping-cars	Réel		
Parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Réel	0,20 €	0,22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	Réel		
Ports de plaisance	Réel		
Hébergements sans ou en attente de classement hors listés ci-dessus	Réel	5%	5%

Rappel du plafond pour les hébergements soumis au calcul proportionnel : 4,00 € + 10%

Rappel des exonérations applicables pour les personnes assujetties à la taxe de séjour au réel (art. L. 2333-31 du CGCT) :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans le territoire Haut-Jura Saint-Claude ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 2,00 € / jour

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 25 JUIN 2024		
Présents	28	Salle des fêtes SAINT-CLAUDE		
Excusés	15			
Pouvoirs	11			
Absents	7			

PRESENTS : Stéphane Grahek, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frézier, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Annie Mayet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Roland Demange, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Nelly Vaufrey, Samuel Vernerey, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Daniel Bouiller, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Jean-François Miny, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Philippe Lutic, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut.

ABSENTS : Claire Cornot, Catherine Chambard, Alain Bernard, Céline Desbarres, Hatmanichanh Toukham, Laëtitia De Roeck et Daniel Monneret.

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Claude Mercier, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Jean-François Miny donne pouvoir à Rachel Da Silva Teixeira, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Pascal Bonin donne pouvoir à Stéphane Gros, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Annie Mayet, Isabelle Billard donne pouvoir à Annick Grandclément, Philippe Lutic donne pouvoir à Herminia Elineau, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Nelly Vaufrey.

Soit 28 présents et 11 pouvoirs soit 39 votants

La convocation pour la séance du mardi 25 juin 2024, datée du mercredi 19 juin 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

Adhésion au groupe Agence France Locale et approbation de l'engagement garantie pour la durée du mandat

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 ;

Vu la note explicative de synthèse sur l'adhésion soumise à délibération visée à l'article D. 1611-41, 3° du CGCT et précisant l'effectivité du respect des critères mentionnés à l'article D. 1611-41° du CGCT figurant en Annexe ;

Après avoir constaté qu'elle respecte effectivement les critères mentionnés à l'article D. 1611- 41 du code général des collectivités territoriales ; et

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire (**résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

- **APPROUVE** la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale à hauteur de 67 800 euros de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2022) :
 - en incluant le Budget principal uniquement
 - en excluant tous les budgets annexes
 - Encours de dette (2022) : 7 522 930 EUR
- **AUTORISE** l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 du budget de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude ;
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et sollicite un échelonnement sur 3 exercices selon les modalités suivantes :
 - Année 2024 : 22 600 €
 - Année 2025 : 22 600 €
 - Année 2026 : 22 600 €
- **AUTORISE** la Présidente à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'acte d'adhésion au Pacte d'actionnaires ;
- **AUTORISE** la Présidente à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- **DÉSIGNE Isabelle HEURTIER** en sa qualité de Présidente et **Philippe PASSOT** en sa qualité de 1^{er} Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire en tant que représentants titulaire et suppléant de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- **AUTORISE** le représentant titulaire de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- **OCTROYER** une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice du mandat est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude est autorisé(e) à souscrire pour chaque exercice ;
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale
 - si la Garantie est appelée, la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par la Présidente sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.



- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant, pendant son mandat, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- **AUTORISE** la Présidente pendant la durée de son mandat à :
 - prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;
 - engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
- **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER

Frédéric HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
En exercice	49	Date et lieu de la séance		
Présents	28	MERCREDI 25 JUIN 2024		
Excusés	15	Salle des fêtes SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	11			
Absents	7			

PRESENTS : Stéphane Grahek, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frézier, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Annie Mayet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Roland Demange, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Nelly Vaufrey, Samuel Vernerey, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Daniel Bouiller, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Jean-François Miny, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Philippe Lutic, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut.

ABSENTS : Claire Cornot, Catherine Chambard, Alain Bernard, Céline Desbarres, Hatmanichanh Toukkham, Laëtitia De Roeck et Daniel Monneret.

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Claude Mercier, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Jean-François Miny donne pouvoir à Rachel Da Silva Teixeira, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Pascal Bonin donne pouvoir à Stéphane Gros, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Annie Mayet, Isabelle Billard donne pouvoir à Annick Grandclément, Philippe Lutic donne pouvoir à Herminia Elineau, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Nelly Vaufrey.

Soit 28 présents et 11 pouvoirs soit 39 votants

La convocation pour la séance du mardi 25 juin 2024, datée du mercredi 19 juin 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

La Maison Pour Tous : Augmentation de prise de participation

Vu l'article L.411-2-1, II du Code de la construction et de l'habitation,

Vu les articles L.236-1 et suivants du Code de commerce,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'OPH de Saint-Claude en date du 2 mars 2020,

Vu les délibérations du conseil d'administration de la SCIC HLM La Maison pour tous en date du 23 mars 2020,

Vu l'avis favorable du Comité Social et Economique de l'OPH de Saint-Claude rendu le 31 juillet 2020,

Vu la délibération du conseil communautaire n°4/7-1 du 7 octobre 2020,

Considérant la proposition d'augmenter notre souscription de parts sociales à hauteur d'un million d'euros, formulé par la SCIC HLM La Maison Pour Tous par courrier en date du 29 mars 2024,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention**) :



- **VALIDE** l'augmentation de prise de participation au sein du capital social de la SCIC HLM La Maison Pour Tous à hauteur d'1 million d'euros et ce conformément aux engagements pris au moment de l'intégration de l'OPH de Saint-Claude à La Maison Pour Tous afin de contribuer aux enjeux de redressement du parc immobilier : vacances, démolition et rénovation.
- **SOLLICITE** auprès de la Maison Pour Tous l'échelonnement de cette souscription sur 5 exercices soit 200 000 € par an et selon les modalités suivantes :
 - **Année 2024** : 200 000 €
 - **Année 2025** : 200 000 €
 - **Année 2026** : 200 000 €
 - **Année 2027** : 200 000 €
 - **Année 2028** : 200 000 €
- **SOLLICITE** auprès de la Maison Pour Tous la transmission d'un bilan annuel quant aux opérations menées sur le territoire ,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER

Frédéric HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 25 JUIN 2024		
Présents	28	Salle des fêtes SAINT-CLAUDE		
Excusés	15			
Pouvoirs	11			
Absents	7			




PRESENTS : Stéphane Grahek, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frézier, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Annie Mayet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Roland Demange, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Nelly Vaufrey, Samuel Vernerey, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Daniel Bouiller, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Jean-François Miny, Christian Rochet, Pascal Bonin, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Philippe Lutic, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Francis Lahaut.

ABSENTS : Claire Cornot, Catherine Chambard, Alain Bernard, Céline Desbarres, Hatmanichan Toukham, Laëtitia De Roeck et Daniel Monneret.

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Claude Mercier, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Jean-François Miny donne pouvoir à Rachel Da Silva Teixeira, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Pascal Bonin donne pouvoir à Stéphane Gros, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Annie Mayet, Isabelle Billard donne pouvoir à Annick Grandclément, Philippe Lutic donne pouvoir à Herminia Elineau, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Nelly Vaufrey.

Soit 28 présents et 11 pouvoirs soit 39 votants

La convocation pour la séance du mardi 25 juin 2024, datée du mercredi 19 juin 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

CULTURE

Musée de l'Abbaye : Demande de changement de nom dans les bases de données ministérielles

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-5-1 concernant les équipements culturels d'intérêts communautaires,

Considérant la nécessité de procéder à l'actualisation du nom du musée de l'Abbaye / Donations Guy Bardone-René Genis pour l'ensemble des bases de données ministérielles ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 39 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DÉCIDE** d'abandonner la dénomination « Musée des Beaux-arts » au profit de la dénomination « Musée de l'Abbaye / Donations Guy Bardone-René Genis » et de réaliser une demande officielle de changement de nom de l'institution muséale auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG

